PROCÈS-VERBAL DE L'INSURRECTION

Arrivée à Avignon le 16 Octobre 1791,

Durant laquelle M. LESCUIER a été indignement aſſaſſiné, dans l'Egliſe des Cordeliers, ſur les marches du maître-Autel.

DRESSÉ en préſence de deux ci-devant Députés à l'Aſſemblée Nationale Conſtituante, & de pluſieurs Citoyens-Soldats de différens Départemens du Royaume,

L'AN mil ſept cent quatre-vingt-onze, & le Dimanche ſeize Octobre, nous Adminiſtrateurs proviſoires de cette Ville d'Avignon, déſirant conſtater les déſordres auxquels des Citoyens égarés & trompés ſe ſont abandonnés cejourd'hui, en avons dreſſé le préſent procès-verbal.

Les mouvemens qui ont eu lieu aujourd'hui en

cette Ville, à la ſuite deſquels M. *Leſcuier*, Notaire, Secrétaire-Greffier de la Commune, & Electeur des Etats-unis d'Avignon & du Comtat, a été inhumainement maſſacré, avoient été en quelque ſorte annoncés, par des propos tenus aſſez publiquement depuis quelques jours par des perſonnes connues pour être les ennemis de la Conſtitution. Ce matin on a vu dans pluſieurs endroits des affiches dont l'objet étoit directement d'exciter le peuple à ſe révolter contre l'Adminiſtration proviſoire de la Commune. Une deſdites affiches nous a été portée dans la matinée. M. Bergin, l'un de nous, en a arraché une autre; mais bientôt aſſailli par une foule de perſonnes, il a été contraint de la rendre. On répandoit dans le public que la ſtatue de la Sainte-Vierge, qui exiſte dans l'égliſe des Cordeliers, étoit devenue rouge depuis quelques jours, & qu'elle avoit verſé des larmes. Quelque temps après nous avons été informés qu'un attroupement ſe formoit dans ladite égliſe des Cordeliers, qu'une partie des attroupés s'étoit emparée des portes de la ville, dont ils avoient ſaiſi les clefs, & qu'ils avoient retourné les canons ſur la ville. Enfin nous avons appris que ledit ſieur Leſcuier, Notaire & Electeur, avoit été conduit dans ladite égliſe des Cordeliers par des gens armés, & que le tocſin y ſonnoit: ſur ces avis allarmans, nous avons tout de ſuite envoyé le nommé Fialon, Trompette de la Commune, pour publier dans ladite égliſe une Proclamation de nous ſignée, dont l'objet étoit de rappeller les Citoyens attroupés à l'obſervation de la Loi, qui permet la voie des pétitions, & d'inviter les Citoyens attroupés, s'ils en avoient quelqu'une, de la faire paiſiblement & ſans troubler l'ordre public. Ledit Fialon nous a rapporté à ſon retour qu'il avoit ſonné pluſieurs fois de la trompette dans ladite Egliſe, qu'il étoit monté en chaire, qu'il avoit publié la Proclamation; mais

que le tumulte étoit si grand dans l'église, qu'il ne pense pas que beaucoup de personnes l'aient entendu; que même des mouvemens qu'il a apperçus dans le chœur, lui ont fait croire que ledit sieur Lescuier avoit été massacré à coups de sabre, pendant qu'il étoit encore dans l'église.

Dans cet intervalle, M. le Colonel de la Garde nationale avoit rassemblé sa Troupe; un détachement nombreux étoit sorti du fort, précédé de deux pieces de canon, avec ordre de dissiper cet attroupement, & de ramener la tranquillité dans la ville, en employant les moyens les plus doux qu'il seroit possible; de fortifier la garde des portes de la ville, de pourvoir à la sureté des Citoyens, & sauver, s'il en étoit temps, ledit sieur Lescuier. Des patrouilles fréquentes & nombreuses ont été répandues dans les différens quartiers de la ville. Le détachement, à son retour, nous a rapporté que l'infortuné Lescuier étoit, à l'arrivée de la Troupe, dans l'église des Cordeliers, étendu par terre au bas du maître-autel, qu'il avoit encore un souffle de vie, mais qu'il étoit couvert de blessures, faites principalement à la tête, avec des coups de sabre; que la poitrine & le bas-ventre étoient écrasés de coups de bâton & de coups de pied; qu'après l'avoir assassiné, on lui a volé ses boucles, sa montre, & l'argent qu'il avoit sur lui; que le détachement l'a lui-même transporté à l'hopital, l'a placé dans une chambre particuliere, & a fait appeller le Sr. Pamard fils, maître en chirurgie, pour lui administrer les secours de son art.

M. F. Marie Camille de Rossi, de la ville d'Auray, Département de Morbihan, passant aujourd'hui en cette Ville pour se rendre à Marseille, s'est trouvé par hasard auprès de l'Eglise des Cordeliers dans le temps de ce mouvement; se livrant aux impulsions de la loyauté & de la générosité si naturel-

les aux Français, il a voulu parler le langage de la Loi, & a osé élever la voix au milieu du tumulte; mais il a failli être la victime de son courage & de l'humanité qui l'inspiroit. Il a été arrêté, traduit dans le chœur, gardé à vue, menacé de coups de sabre & de la lanterne; il a été couché en joue; enfin il a été résolu qu'il seroit détenu jusqu'à ce qu'on eût pris à son égard de plus amples informations, & qu'on eût puni de mort M. Lescuier, dont il a entendu plusieurs fois demander la tête. Ensuite on a annoncé à ce Français voyageur que le malheureux Lescuier venoit de périr, & que son tour alloit venir. Enfin, il a été laissé en liberté, & il est venu faire sa déposition devant le Juge.

Nous avons cru devoir instruire M. l'abbé Mulot, l'un des Médiateurs de la France, & M. Ferriere, Commandant des Troupes de ligne à Sorgues, de ce qui venoit de se passer. Nous avons écrit à l'un & à l'autre des lettres en ces termes, & nous les leur avons fait parvenir par un courrier extraordinaire.

Lettre à M. Mulot.

Avignon le 16 Octobre 1791.

Monsieur,

Il s'est formé une insurrection dans notre Ville. Les auteurs ou les agens avoient égaré une petite partie de nos concitoyens par des affiches calomnieuses & incendiaires, & par des propos séditieux. Un attroupement s'est formé dans l'Eglise des Cordeliers; on y a sonné le tocsin. Un Patriote reconnu, & qui a été tant de fois l'objet d'atroces calomnies, M. Lescuier, y a été conduit par des gens armés; il y a été indignement assassiné devant l'autel même du Seigneur.

Les bons Citoyens se font ralliés sous les drapeaux de la Loi ; ils ont marché, & l'attroupement a été dissipé.

Les factieux avoient eu l'audace de s'emparer des portes de la Ville, d'en enlever les clefs, & quelques-uns d'entr'eux ont pris le chemin de Sorgues. La prudence nous conduit à croire que ces gens vous auront fait des rapports contraires à la vérité. Nous avons cru devoir vous instruire, & nous vous prions de donner de la publicité autant qu'il sera possible à cette lettre, afin de prévenir l'effet des faux bruits. Nous avons fait des dispositions qui nous assurent que la tranquillité publique ne sera plus troublée, & les amis de la constitution ne seront plus assassinés. Dans ce moment tout est dans l'ordre.

Nous sommes bien cordialement,

MONSIEUR,

Les Administrateurs provisoires
de la Commune d'Avignon.

P. S. Nous vous requerons, au nom de la Loi outragée, de faire arrêter les citoyens d'Avignon qui peuvent s'être rendus à Sorgues aujourd'hui.

Lettre à M. FERRIERE.

Avignon le 16 *Octobre* 1791.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Voici copie de la lettre que nous adressons à M. Mulot. Nous croyons devoir vous en donner connoissance, afin de vous prémunir contre les faux rapports. Nous vous prions de donner de la publicité

à cette lettre, afin d'éviter l'inconvénient de laiſſer paſſer pour les ennemis de la Loi ceux qui en ſont les amis & les ſoldats.

Nous ſommes très-cordialement,

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Les Adminiſtrateurs proviſoires de la Commune d'Avignon.

Le Sr. Pamard, maître en chirurgie, nous a fait paſſer, ſur les ſix heures du ſoir, ſon rapport ſur l'état dangereux où ſe trouve M. Leſcuier, & peu de tems après, ſa mort nous a été annoncée. Nous n'avons ceſſé durant toute la journée de veiller avec ſoin au maintien de la tranquillité publique, & nous avons donné des ordres pour l'aſſurer pendant la nuit que nous nous propoſons de paſſer dans la maiſon Commune.

Nous avons été inſtruits que des Français nos freres ſe trouvoient actuellement en cette ville, nous les avons fait prier de ſe rendre à la Maiſon Commune. En conſéquence ſe ſont préſentés peu après devant nous MM. Gaſſendi & Mevolhon, ci-devant Députés à l'Aſſemblée Nationale conſtituante, du département des Baſſes-Alpes; Etienne Gerbé, ancien Gendarme, Lieutenant-Colonel de la Garde Nationale de Houdan en Beauce; Céſar Coſſon-Dumanoir, Grenadier de la Garde Nationale d'Orléans, Membre des Sociétés des Amis de la Conſtitution d'Orléans, de Tours & de Caen; Jacques Bertrand, Garde nationale de Niſmes; Henri Boiſſier, Lieutenant-Colonel de la Garde nationale de Saint-Côme, Diſtrict de Sommieres, département du Gard; Jacques-Honoré Girard, Garde Nationale de Niſmes, Membre de la Société des Amis de la Conſtitution de la même ville; Paul Déjean, homme de loi, Garde

nationale de Nifmes, Electeur du département du Gard, & Membre de la Société des Amis de la Conftitution de la même ville; Jean-Pierre Chazal, homme de loi, Quartier-maître de la Garde Nationale du Saint-Efprit, ex-préfident de la Société des Amis de la Conftitution de la même ville. Nous leur avons donné connoiffance de ce procès-verbal, & ils en ont entendu la lecture de mot à mot, & nous les avons priés enfuite de vouloir bien fe joindre à nous pour le certifier. Ces Meffieurs pénétrés de l'horreur la plus vive pour l'atrocité commife en la perfonne de M. Lefcuier, inftruits par la voix publique & par la lecture des dépofitions que nous leur avons préfentées, de la vérité des faits contenus dans ce Procès-verbal, fe font réunis à nous, pour en rendre à la France entiere, & à l'Affemblé nationale fpécialement, le témoignage auffi affligeant qu'authentique, & ont figné avec nous. A Avignon, dans la maifon Commune, l'an & jour que devant.

BOURGES.
Fs. COMBE.
BERGIN.
JULLIAN.
BARBE.
} Adminiftrateurs provifoires.

Mevolhon, Gaffendi, Céfar Coffon-Dumanoir, Grenadier de la Garde nationale d'Orléans & Membre des Sociétés des Amis de la Conftitution d'Orléans, de Tours & de Caen; Henri Boiffier, Lieut. Colonel de la Garde nationale de Saint-Côme, Diftrict de Sommieres, département du Gard; Gerbé, Lieut. Colonel de la Garde nationale de Houdan en Beauce; Chazal, homme de loi, quartier-maître de la Garde nationale, & ex-préfident du Club du Pont-Saint-Efprit; Déjean, Jh. Girard, Bertrand.

697

RAPPORT fait par M. PAMARD, *Chirurgien-Major de l'Hôpital de cette ville d'Avignon, ſur l'état des bleſſures de M.* Leſcuier.

RApporté par moi Chirurgien-Major en ſurvivance à l'Hôpital d'Avignon, que cejourd'hui 16 Octobre 1791, je me ſuis tranſporté vers les deux heures après midi dans ledit Hôpital, pour donner des ſecours au ſieur Leſcuier, que j'ai trouvé accablé de bleſſures, enſemble & ſéparément mortelles par elles-mêmes, les principales deſquelles affectoient la tête: l'une & l'autre machoires étoient fracaſſées; les levres coupées dans toute leur epaiſſeur; le menton étoit coupé de pluſieurs taillades faites par des coups de ſabre; le nez avoit ſes os fracaſſés; les joues, le front, les paupieres étoient également le ſiege de pluſieurs plaies; le ſommet de la tête avoit reçu pluſieurs coups de ſabre, qui avoient mis le crane à nud, & l'avoient entamé dans pluſieurs points de ſon étendue.

Les bras, les épaules, la poitrine étoient auſſi le ſiege de plaies graves & dangereuſes.

Des contuſions étendues annonçoient que le bas-ventre & la poitrine avoient été frappées par des corps mouſſes & contondans, tels que des bâtons, des pierres & autres ſemblables.

En ſomme, je l'ai trouvé dans un état ſi fâcheux, & dans une ſi grande foibleſſe, qu'il m'a été impoſſible de lui adminiſtrer à peine les ſecours les plus preſſans qu'exigeoit ſon état.

Fait à Avignon les jour & an que deſſus.

Signé PAMARD fils, Chirurgien-Major.